



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

LA MUNICIPALITE

**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

**PREAVIS No 01/2015**

**concernant l'extension du réseau de distribution et de  
défense incendie  
au chemin de la Cheneau**

Date proposée pour la 1<sup>ère</sup> séance de commission:  
le 19 janvier 2015 à 20.00

en la salle de conférence  
route des Deux-Villages 23

St-Légier-La Chiésaz, le 15 décembre 2014

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

## 1. Préambule

Le développement d'un lotissement au lieu-dit « A la Cheneau » rend nécessaire l'extension du réseau d'eau potable et de défense incendie.

Ce secteur dont l'altitude varie entre 650 et 680 mètres est alimenté par le réservoir du Mont-Blanc (réserve incendie de 300 m<sup>3</sup>, réserve d'alimentation de 700 m<sup>3</sup>), le trop-plein de ce plan d'eau se situe à l'altitude de 764 mètres.

La Municipalité de la Commune de Saint-Légier-La Chiésaz prévoit de mettre en place une conduite entre les installations existantes sur la parcelle N° 1456 (au point A sur le plan annexé) et le futur chemin d'accès au lotissement au point B. La distribution et la défense incendie se feront par deux artères posées dans le chemin à construire (tronçon B-C et B-D).

## 2. Projet

Ainsi, sur les tronçons A-B, B-C et B-D d'une longueur totale de 340 mètres environ, la Municipalité prévoit la réalisation des ouvrages suivants :

- Pose d'une conduite en polyéthylène soudé bout à bout PE 100 PN 10 Ø ext. 160 mm / Ø int. 141.0 mm entre les points A, B et D.
- Connexion au point A sur la conduite existante en polyéthylène PE 100 PN 10 Ø ext. 160 mm / Ø int. 141.0 mm de la parcelle N° 1456.
- Pose d'une conduite en polyéthylène soudé bout à bout PE 100 PN 16 Ø ext. 160 mm / Ø int. 130.8 mm entre les points B et C.
- Aux points B, C et D, pose d'une nouvelle borne-hydrante à raccord Storz Ø 75 mm unique.
- Transfert du raccordement privé existant de la parcelle N° 1451 sur la nouvelle conduite.
- Pose des nouveaux raccordements privés.

## 3. Coût des travaux

Le devis des travaux à la charge de la Commune de St-Légier - La Chiésaz établi sur la base d'une offre du Service des Eaux des Pléiades et de l'entreprise Cornaz-Fontanellaz se répartit selon les positions suivantes :

		<b>Total</b>
Travaux de génie civil (enrobage au sable)	CHF	5'040.00
Travaux d'appareillage	CHF	66'440.00
Honoraires ingénieur hydraulique et frais	CHF	11'700.00
Divers et imprévus, environ 10 %	CHF	8'300.00
<b>Total HT</b>	CHF	<b>91'480.00</b>
TVA 8.0 %	CHF	7'320.00
<b>Total TTC (part communale)</b>	CHF	<b><u>98'800.00</u></b>
Part des propriétaires privés (fouilles)	CHF	61'600.00
<b>Total général du coût des travaux</b>	CHF	<b><u>160'400.00</u></b>

La contribution de l'ECA, estimée selon le nouveau règlement sur la participation aux frais de prévention contre l'incendie et les éléments naturels devrait être de l'ordre de CHF 13'000.-. Une fois les travaux terminés, celle-ci sera répartie par le service des finances sur la base des factures finales, proportionnellement aux montants financés par les propriétaires privés et la Commune.

Les branchements au réseau communal d'eau potable des nouvelles constructions feront l'objet de taxes uniques de raccordement.

#### 4. Aspects financiers

##### Financement

Le financement des travaux sera assuré par la trésorerie courante.

##### Amortissement

Il est proposé d'amortir cette dépense sur l'exercice courant via le compte 810.3144 « entretien du réseau d'eau ».

#### 5. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- ⇒ Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que prévus dans le présent préavis ;
- ⇒ Accorder à la Municipalité un crédit de CHF 98'800.- pour ces travaux ;
- ⇒ Encaisser la subvention de l'ECA ;
- ⇒ Financer la dépense par la trésorerie courante ;
- ⇒ Amortir le montant total sur l'exercice courant via le compte 810.3144.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  
A. Bovay



Le Secrétaire  
J. Steiner

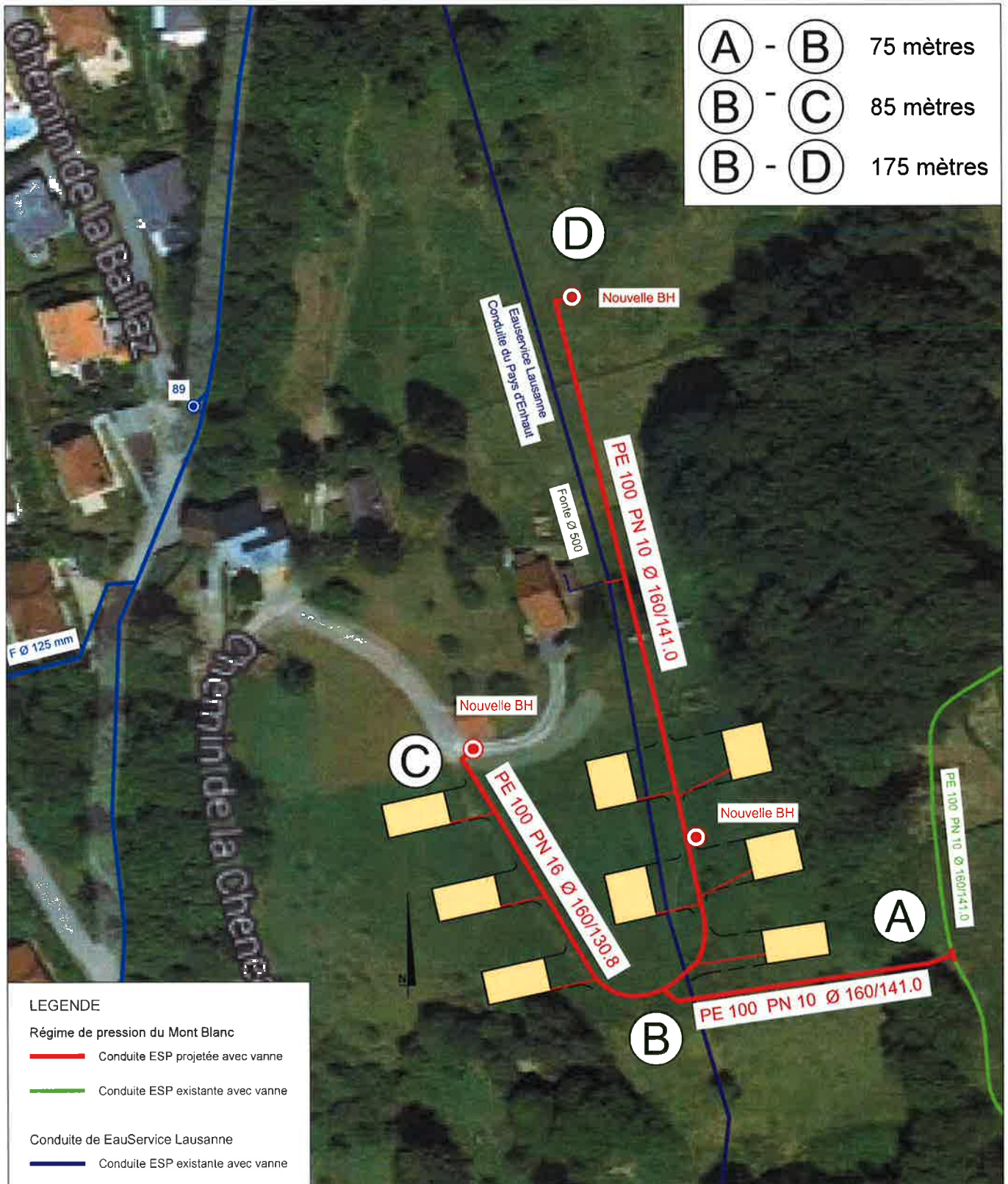
Annexe : 1 plan de situation du projet format A4

Municipal-délégué : M. Bovay, syndic



POSE D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE ET DE DEFENSE INCENDIE  
AU CHEMIN DE LA CHENEAU

(A) - (B)	75 mètres
(B) - (C)	85 mètres
(B) - (D)	175 mètres



LEGENDE

Régime de pression du Mont Blanc

— Conduite ESP projetée avec vanne

— Conduite ESP existante avec vanne

Conduite de EauService Lausanne

— Conduite ESP existante avec vanne



**HERTER & WIESMANN** INGENIEURS CONSEILS SA

ANCIENS-FOSSES 2 - 1814 LA TOUR-DE-PEILZ - TEL. 021 944 98 54  
e-mail: info@hw-eau.ch FAX. 021 944 98 56